F

联合国粮食及农业组织 Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-sixième session

10-13 janvier et 7-8 février 2022

Récapitulatif des recommandations émanant des Commissions régionales

Résumé

Présentation des conclusions et recommandations émanant des commissions régionales de la FAO dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord en ce qui concerne les questions relatives aux politiques et aux réglementations et les questions relatives au programme et au budget. Les instances régionales prises en compte sont notamment la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES) et la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO). Le présent document contient également, à titre d'information, les conclusions d'autres réunions régionales pertinentes, en particulier celle du Comité technique conjoint de haut niveau sur l'eau et l'agriculture de la Ligue des États arabes.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à appeler les Membres et la FAO à:

a) prendre note des principales conclusions des sessions des commissions régionales et des réunions importantes tenues dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord au cours de l'exercice biennal 2020-2021;
b) mettre en œuvre les principales recommandations émanant des commissions régionales de la FAO en ce qui concerne les questions relatives aux politiques et aux réglementations et les questions relatives au programme et au budget.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour le Proche-Orient

FAO-RNE-NERC@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

NH923/f

I. Commissions régionales de la FAO dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

A. Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO)

1. La vingt-cinquième session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (ci-après la Commission), qui était accueillie par le Gouvernement de la République arabe d'Égypte, s'est tenue en ligne du 19 au 21 décembre 2021. Étaient présents 87 représentants de 17 États membres, un pays observateur et 14 observateurs de sept organisations intergouvernementales régionales et organisations non gouvernementales internationales. La Commission a formulé une série de recommandations à l'intention du Comité des forêts de la FAO et de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, ainsi qu'au sujet des priorités du programme de la FAO dans le domaine des forêts. Dans ses recommandations, la Commission a pris en compte les faits nouveaux à l'échelle mondiale, à l'intérieur et à l'extérieur de la FAO.

2. En ce qui concerne les questions relatives aux politiques et aux réglementations, la Commission:

- a pris note des liens importants qui unissaient les forêts et les parcours compte tenu de la nécessité de transformer les systèmes agroalimentaires, ainsi que des principaux défis liés au souci de réduire la dégradation des forêts et des parcours et la déforestation sans porter atteinte à la sécurité alimentaire;
- a souligné que la recherche de solutions innovantes pouvait être facilitée en optant pour des approches intersectorielles de préférence à des approches à caractère purement sectoriel;
- a insisté sur la nécessité de:
    a) reconnaître l'importance des interactions entre l'agriculture et les forêts aux fins d'un développement durable;
    b) faire en sorte que les agriculteurs, en particulier les petits exploitants agricoles, aient accès aux connaissances, outils, mesures d'incitation ou options qui leur permettent d'adopter des pratiques plus durables;
    c) veiller à ce que les politiques tiennent compte de ces interactions et que les textes de loi qui les accompagnent mettent davantage en avant les pratiques durables;
    d) s'assurer que les investissements, provenant de sources tant publiques que privées, soient plus «verts», que tous les groupes de parties prenantes soient associés au processus de transformation vers des systèmes agroalimentaires plus durables et qu'ils soient écoutés;
    e) faire en sorte que l'accent soit mis sur le rôle que jouent la sécurité alimentaire, l'agriculture, les parcours, les forêts et d'autres aspects du développement rural, et cela, de manière intégrée;

- a recommandé à ses membres:
    a) d'intensifier leurs efforts afin de réduire la dégradation des forêts et des parcours ainsi que la déforestation;
    b) de renforcer les mécanismes institutionnels à l'appui d'approches sylvopastorales et agroforestières, en intégrant la gestion de la production animale dans les systèmes de production forestiers et arboricoles, afin de tirer le meilleur parti des synergies en termes de fourniture de denrées alimentaires et de fibres et d'autres services environnementaux essentiels tels que la circulation de la biomasse, le stockage du carbone, la préservation de la biodiversité, la fertilité des sols et la gestion de l'eau;

c) de promouvoir des systèmes agroalimentaires qui soient à la fois efficients, inclusifs, résilients et viables et qui contribuent à la gestion durable des forêts et des terres, en particulier au moyen de programmes de renforcement des capacités agricoles et par un meilleur accès aux technologies et aux marchés, surtout pour les femmes et les jeunes;
d) d'incorporer l'approche axée sur l'interface entre aide humanitaire, développement et paix dans les programmes et projets en cours et à venir comportant une analyse de la prise en compte des conflits et du contexte afin d'éviter d'aggraver la dégradation;

- a encouragé les Membres:
  a) à tirer parti des possibilités qu'offrent la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et d'autres initiatives mondiales apparentées, afin de mobiliser des ressources en faveur de programmes de restauration à grande échelle visant à inverser le processus de dégradation des écosystèmes, à enrayer la déforestation et la dégradation des terres et à améliorer la santé des écosystèmes;
  b) à faire un meilleur usage des ressources techniques de la FAO afin de renforcer les capacités dans les domaines liés au développement des forêts et des parcours, y compris la restauration des paysages, la gestion durable des forêts et des parcours, la préservation de la biodiversité, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; et à communiquer à la FAO des informations concernant la facilité d'utilisation des ressources techniques disponibles et les lacunes à combler en ce domaine;
  c) à poursuivre la mise en œuvre des activités du Réseau régional sur les incendies de forêt et en milieu naturel (NENFIRE) et du Réseau du Proche-Orient sur la santé des forêts et les espèces envahissantes (NENFHIS), et à renforcer la collaboration régionale en matière de protection des forêts et des parcours;
  d) à poursuivre l'incorporation d'objectifs et activités relatifs à l'agriculture, aux forêts et autres utilisations des terres dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'Accord de Paris et, dans ce but, à s'efforcer de nouer des partenariats afin de mobiliser des financements internationaux liés au climat;
  e) à porter leurs préoccupations d'ordre climatique liées aux forêts et aux parcours à l'attention de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, à sa trente-sixième session, et à demander que celle-ci reconnaisse le rôle des forêts et des parcours dans les politiques et programmes de lutte contre le changement climatique;

3. En outre, la Commission:

- a insisté sur la nécessité que les membres désignent, quand ils en reçoivent la demande, des correspondants nationaux pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) en vue des évaluations à venir, afin d'assurer la communication d'informations nationales complètes de la part de tous les pays de la région, à l'appui des prochaines évaluations;
- a invité les membres à enrichir leurs connaissances sur les forêts en mettant à jour les cartes nationales du couvert végétal et en réalisant des inventaires forestiers nationaux dans les pays où les données relatives aux forêts sont obsolètes ou insuffisantes;
- a invité les membres à mieux faire comprendre l'importance d'une inversion des processus de perte du couvert forestier et de dégradation des forêts et autres terres, dans la région, ainsi que la fonction que joue la communication de données aux fins de l'évaluation des ressources forestières mondiales dans le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et cibles nationaux et internationaux convenus;
- a encouragé les membres à solliciter l'aide de la FAO pour réaliser des études concernant l'incidence de la pandémie de covid-19 sur leurs principaux produits forestiers non ligneux, dans le but de renforcer la résilience de ces produits à des chocs et stress futurs de même nature et de pouvoir reconstruire en mieux;

- a encouragé les membres à mobiliser des financements publics, privés et internationaux en faveur du développement, visant à valoriser les produits forestiers non ligneux dans leurs pays et à mettre au place des programmes de recherche nationaux solides qui permettent de dégager les avantages que les principaux produits forestiers non ligneux, aux utilisations médicinales traditionnelles déjà bien établies, peuvent avoir pour la santé;
- s'est félicitée de l'édition 2022 de la publication phare de la FAO intitulée *La Situation des forêts du monde*, dont le thème central porte sur les forêts et le redressement vert pour la construction d'économies vertes, inclusives et durables;
- a salué les efforts déployés par la FAO en vue de promouvoir la prise en compte systématique des questions liées aux forêts lors du processus de préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et de son Pré-Sommet, ainsi que dans les mesures proposées pour y donner suite;
- a salué avec satisfaction les progrès réalisés au titre de l'Initiative intitulée «Déforestation: inverser la tendance», lancée par le Secrétaire général des Nations Unies, et a encouragé les pays à s'investir dans cette initiative en élaborant des cadres politiques et législatifs et en mettant en œuvre des programmes de sensibilisation et d'action visant à mettre un terme à la déforestation;
- a accueilli avec satisfaction les thèmes de la Journée internationale des forêts pour 2022 (Forêts et production et consommation durables) et pour 2023 (Forêts et santé), dont elle tiendra compte lors de la préparation des manifestations correspondantes qui se tiendront dans la région;
- a invité les membres à soutenir le quinzième Congrès forestier mondial en encourageant et facilitant une vaste participation à cette manifestation, et a invité les pays (qui sont en mesure de le faire) à apporter leur aide financière afin d'assurer une représentation équilibrée lors du Congrès;
- a demandé à la FAO, compte tenu de l'importance du Congrès forestier mondial, qui est organisé tous les six ans mais dont la tenue a été reportée d'une année supplémentaire en raison des effets de la pandémie de covid-19, d'organiser une réunion préparatoire régionale avant le Congrès afin d'aider les pays de la région en vue de cette importante manifestation;
- a recommandé que le Comité des forêts renforce les activités intersectorielles des commissions forestières régionales, concernant en particulier les questions relatives aux forêts et aux systèmes agroalimentaires, en communiquant des informations pertinentes et utiles à leurs membres, à la FAO (y compris dans le cadre des Conférences régionales) et à d'autres processus internationaux portant sur des questions liées aux forêts;
- a recommandé que la FAO envisage de procéder à un examen approfondi de la Commission dans le but d'en améliorer davantage la pertinence, y compris quant à l'attention portée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, ainsi que l'efficience et l'efficacité;
- a recommandé que la FAO porte les résultats de cet examen de la Commission à l'attention du Comité des forêts;
- a recommandé que le Comité des forêts élargisse et renforce ses travaux sur les parcours;
- a recommandé que la FAO invite le Président de la Commission à assister à la prochaine Conférence régionale pour le Proche-Orient, et qu'elle multiplie les interactions, pendant la période intersessions, entre la Commission et la Conférence régionale et leurs représentations permanentes à Rome, afin de renforcer le dialogue intersectoriel sur les politiques et de veiller à ce que les grandes questions régionales relatives aux forêts et aux parcours soient prises en compte dans les thèmes de la Conférences régionale;
- a recommandé que la FAO synchronise le calendrier des prochaines réunions de la Commission avec celui des sessions de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, afin que cette dernière puisse recevoir plus rapidement les contributions de la Commission;
- a demandé que la FAO renforce les travaux intersectoriels de la Commission, portant en particulier sur les questions relatives aux forêts et aux systèmes agroalimentaires, en apportant des contributions pertinentes et utiles à ses membres et à d'autres processus internationaux traitant de questions liées aux forêts;

- a demandé que la FAO fournisse d'autres analyses et études prospectives portant sur l'état et l'utilisation des ressources forestières dans la région, en s'appuyant sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales et d'autres données pertinentes, afin d'éclairer la prise de décision dans ce domaine;
- a invité le Secrétariat de la Conférence régionale à accorder toute l'attention voulue aux recommandations formulées par la Commission, lors de l'établissement de l'ordre du jour de la Conférence régionale;
- a noté que de nombreuses organisations régionales et internationales travaillaient dans le domaine des forêts et des parcours dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, et a appelé la FAO à renforcer la collaboration et les synergies avec celles-ci, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et d'autres initiatives et processus mondiaux apparentés.

4. En ce qui concerne les questions relatives au programme et au budget, la Commission:

- a demandé à la FAO de renforcer ses activités d'évaluation et de suivi de la déforestation et de la dégradation des parcours, en tenant compte de la dynamique de ces phénomènes et de leurs causes spécifiques à la région, dans le cadre du domaine prioritaire du Programme relatif aux systèmes agroalimentaires résilients et d'autres domaines prioritaires du Programme;
- a demandé à la FAO de renforcer son action visant à enrayer la désertification, la dégradation des terres et la déforestation tout en favorisant des systèmes agroalimentaires plus verts, en tenant compte de la dynamique de ces phénomènes et de leurs causes spécifiques à la région, dans le cadre des activités relevant des domaines prioritaires pertinents du Programme;
- a demandé à la FAO de renforcer davantage ses activités intersectorielles au moyen d'interventions visant à mettre fin à la dégradation des terres et à la déforestation ainsi qu'à promouvoir une gestion durable de l'agriculture, des parcours et des forêts, de façon à favoriser la mise en place de systèmes agroalimentaires qui soient à la fois plus efficients, plus inclusifs, plus résilients et plus viables;
- a demandé à la FAO de continuer à aider les membres à élaborer des projets de développement qui inscrivent les forêts et les parcours dans le système alimentaire au sens large, qui visent à préserver la biodiversité, à améliorer l'adaptation aux effets du changement climatique et à lutter contre la dégradation des terres et qui contribuent à la réalisation de plusieurs des objectifs de développement durable (ODD);
- a demandé à la FAO de continuer à appuyer la mise en œuvre des activités des réseaux NENFIRE et NENFHIS, à la demande des membres, notamment en ce qui concerne l'examen et l'analyse, la réduction des risques d'incendies de forêt et la gestion communautaire de la prévention des incendies, ainsi que les mesures phytosanitaires dans le secteur forestier; et de communiquer les informations relatives aux résultats obtenus dans le cadre de ces activités et initiatives aux fins de l'élaboration de programmes nationaux et régionaux;
- a demandé à la FAO de continuer à fournir une assistance technique aux membres, à leur demande, afin de renforcer les capacités institutionnelles de lutte contre les facteurs biotiques et abiotiques qui pèsent sur la santé et la vitalité des forêts et des parcours, y compris les incendies, les organismes nuisibles et les maladies, en vue d'améliorer la résilience des forêts et des parcours dans le contexte du changement climatique;
- a demandé à la FAO de continuer à fournir une assistance technique aux membres, à leur demande, en vue de renforcer les activités nationales de surveillance de l'état des forêts et d'évaluation des risques et de la vulnérabilité liés au climat, de façon à pouvoir analyser des scénarios futurs et concrétiser les objectifs en matière d'atténuation et d'adaptation, notamment en tirant parti des outils et plateformes de suivi innovants, tels que le logiciel Open Foris et le Cadre pour le suivi de la restauration des écosystèmes (FERM);

- a demandé à la FAO d'aider les membres, sur demande, à renforcer la coordination et la collaboration établies autour des activités relatives au changement climatique, aussi bien dans les pays qu'au niveau interrégional, avec les institutions et les organisations internationales compétentes et reconnues au niveau national et dans la région, respectivement;
- a demandé à la FAO de continuer à renforcer les capacités nationales aux fins de l'établissement de rapports harmonisés pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales, d'améliorer la communication d'informations sur les caractéristiques des forêts, de poursuivre le développement de la plateforme de données de l'Évaluation et d'apporter un appui plus soutenu aux pays de la région dans le cadre de leurs inventaires forestiers nationaux et de leurs activités de cartographie;
- a demandé à la FAO d'étudier des moyens permettant d'améliorer les données relatives aux forêts, en misant sur une collaboration au niveau régional pour la réalisation d'activités de cartographie et de suivi thématiques et en tirant parti des liens possibles avec d'autres sources de données;
- a demandé à la FAO de faire connaître aux autres commissions régionales pour les forêts et aux secrétariats de la Conférence régionale pour le Proche-Orient et du Comité des forêts, les recommandations de la Commission à l'intention de la Conférence régionale et du Comité des forêts ainsi qu'au sujet des priorités du programme de la FAO dans le domaine des forêts;
- a demandé à la FAO de promouvoir l'édition 2022 de *La Situation des forêts du monde*, dans le secteur forestier et au-delà;
- a demandé à la FAO de prendre une part active à la promotion de l'Initiative intitulée «Déforestation: inverser la tendance», lancée par le Secrétaire général des Nations Unies, et des activités connexes;
- a demandé à la FAO de continuer à jouer un rôle actif en sa qualité d'organisme président du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et, dans le cadre de celui-ci, de renforcer l'action de sensibilisation en faveur des forêts dans le cadre des initiatives et processus mondiaux pertinents;
- a demandé à la FAO d'organiser une réunion préparatoire régionale préalablement à la tenue du Congrès forestier mondial, afin que les pays de la région puissent être bien préparés en vue de cette manifestation;
- a recommandé que la FAO établisse, à la demande des pays, des protocoles ou directives relatifs à la récolte durable des produits forestiers non ligneux, à la gestion de ces ressources et à leur commerce international;
- a recommandé que la FAO apporte son aide afin de faciliter la conversion des matières premières en des produits finis à valeur ajoutée, afin que les producteurs et les récolteurs de produits forestiers non ligneux puissent en obtenir des prix plus élevés;
- a recommandé que la FAO aide les pays à recenser les mesures et outils à mettre en place pour faire face aux contraintes que la pandémie fait peser sur la société et sur les produits forestiers non ligneux et, en particulier, sur le secteur économique.

B. Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES)

5. La Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES) a tenu sa onzième session en ligne, du 25 au 27 octobre 2021. À la réunion ont pris part 40 participants de sept des huit pays membres de la CORÉPÊCHES (à savoir l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Iraq, le Koweït, Oman, le Qatar et la République islamique d'Iran), ainsi que l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME), la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et le Secrétariat de la FAO.

6. La Commission a examiné l'état d'avancement des activités sur la période 2020-2021 et, dans le cadre de l'examen de sa vision pour la CORÉPÊCHES, elle a reconnu l'importance d'un certain nombre de questions, dont les suivantes:

- le Système régional d'information aquacole est une ressource essentielle aux fins de la collecte et de la diffusion des données de la CORÉPÊCHES et il faut que les initiatives visant à intégrer les données recueillies au titre des exigences minimales en matière de communication de données sur l'aquaculture et les pêches de capture soient soutenues. Par ailleurs, pour demeurer pertinentes et utiles, ces données doivent être constamment mises à jour;
- la coopération sur les questions relatives au commerce et à la commercialisation doit également s'inscrire dans le cadre de la CORÉPÊCHES, au moyen de débats, d'ateliers et autres mécanismes de coordination;
- la participation, la coopération et l'appui des pays aux activités de la CORÉPÊCHES doivent être renforcés et la Commission doit à son tour avoir davantage de moyens pour venir en aide aux pays membres;
- le rôle des points focaux nationaux est particulièrement important, dans la mesure où leurs activités permettent d'assurer la poursuite des travaux pendant la période intersessions;
- Oman a appelé les pays membres de la CORÉPÊCHES à se joindre à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et, plus particulièrement, à devenir parties à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR.

7. En ce qui concerne les questions relatives aux politiques et aux réglementations, la Commission:

- a salué avec satisfaction les travaux menés par le Groupe de travail sur l'aquaculture et le Groupe de travail sur la gestion des pêches à l'occasion de leurs dernières réunions, en a approuvé les résultats ainsi que leurs recommandations concernant les mesures à prendre pour y donner suite;
- a noté qu'il était important de poursuivre la coopération établie avec l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin et, en particulier, de mener des activités communes au titre du protocole d'accord signé avec celle-ci, et a demandé que le Secrétariat procède au renouvellement du protocole d'accord;
- est convenue qu'il serait utile que chacun des pays membres procède à un examen des indicateurs définis dans le cadre de la recommandation CORÉPÊCHES (RECOFI/6/2011/1) relative aux exigences minimales en matière de communication de données dans la zone de compétence de la Commission, afin de déterminer si les indicateurs demeuraient pertinents et si la capacité à les obtenir était maintenue au niveau national;
- a réitéré la demande que le Groupe de travail sur l'aquaculture avait adressée à la FAO quant à la nécessité d'une mise à jour du questionnaire relatif à l'aquaculture afin de tenir compte de la collecte et de la communication de données sur la production issue des nouveaux systèmes d'aquaculture, en particulier l'aquaponie et les systèmes aquacoles avec recyclage de l'eau, au regard de la recommandation CORÉPÊCHES (RECOFI/8/2015/1) relative aux exigences minimales en matière de communication de données et d'informations sur l'aquaculture;
- s'est félicitée que la recommandation CORÉPÊCHES (RECOFI/X/2019/1) concernant l'évaluation et la gestion des stocks de thazard rayé (*Scomberomorus commerson*) dans la zone de compétence de la Commission soit largement mise en application dans les pays membres, notant par ailleurs que les lacunes à combler tenaient à la communication de données. La Commission a reconnu que les efforts mis en œuvre jusqu'à présent pour donner suite à cette recommandation étaient couronnés de succès et qu'il était essentiel que les données soient communiquées préalablement à la tenue de l'atelier sur l'évaluation des stocks. Les pays membres de la CORÉPÊCHES ont été invités à communiquer les données disponibles.

8. En ce qui concerne les questions de programme et de budget:

- les membres de la CORÉPÊCHES ont noté avec satisfaction les perspectives à nouveau positives et prometteuses de la Commission et sont convenus d'augmenter le montant de la contribution des membres – de 5 000 USD/an à 25 000 USD/an –, à titre provisoire, dans l'attente d'une nouvelle décision concernant le système contributif de la CORÉPÊCHES et le barème à appliquer;
- la Commission a adopté un programme de travail pour le prochain exercice biennal, doté d'un budget estimatif de 206 000 USD pour financer ses activités.

II. Principales réunions dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

9. La présente section est soumise uniquement à titre d'information. Il ne faut pas confondre réunions principales avec réunions des commissions régionales, qui sont des organes statutaires de la FAO.

A. Comité technique conjoint de haut niveau sur l'eau et l'agriculture de la Ligue des États arabes

10. La troisième réunion du Comité technique conjoint de haut niveau (eau et agriculture) de la Ligue des États arabes (LEA) s'est tenue en ligne le 26 octobre 2021, en marge de la Semaine de l'eau du Caire (2021). À la demande du Comité technique conjoint de haut niveau, la FAO et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) ont élaboré une version révisée du projet de plan d'action de la Déclaration du Caire adoptée en 2019, un projet de directives sur l'allocation durable des ressources hydriques dans le secteur agricole ainsi qu'une proposition visant à définir l'orientation des travaux du Conseil ministériel conjoint pour l'eau et l'agriculture en ce qui concerne la question transversale, touchant à la fois l'eau et l'agriculture, de l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles dans la région.

11. Les membres du Comité technique ont adopté les recommandations suivantes, qui seront portées à l'attention du Conseil ministériel conjoint pour l'eau et l'agriculture de la LEA, à sa prochaine réunion, pour approbation:

S'agissant du projet de directives sur l'allocation durable des ressources hydriques dans le secteur agricole:

a) rassembler et diffuser les directives existantes relatives à la répartition des ressources en eau entre les pays;
b) consulter les pays membres en vue de la mise en œuvre du projet de directives sur l'allocation durable des ressources hydriques dans le secteur agricole dans un certain nombre de pays pilotes de la région, sur une base volontaire, avec l'appui des organisations partenaires (FAO et CESAO).

S'agissant du projet de plan d'action de la Déclaration du Caire de 2019:

a) consulter les partenaires, y compris les organismes d'aide au développement et les institutions financières internationales, afin de faciliter la mise en œuvre du plan d'action.

S'agissant de la question transversale, touchant à la fois l'eau et l'agriculture, de l'utilisation des ressources en eau non classiques:

a) travailler en coordination avec les organisations partenaires afin de préparer une étude portant sur l'utilisation des ressources en eau non classiques dans la région;
b) appeler à davantage de soutien autour de la question de l'utilisation des ressources en eau non classiques dans la région.